

## Signature d'une convention de 20 millions d'euros entre l'Algérie et l'Union Européenne



**Le programme sera mis en œuvre pour une période de 48 mois.**

L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont entériné, lundi 13 mars 2017 à Bruxelles, le document portant les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-UE, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005. La 10e session du conseil d'association entre l'Algérie et l'Union européenne s'est soldée par la signature de plusieurs accords.

L'UE est le premier partenaire commercial de l'Algérie avec 22,3 mrd€ importés des pays de l'UE en 2015 soit 46,9% de ses importations de marchandises. L'Algérie a exporté pour 20,2 mrd€ vers l'Union européenne, soit 65% de ses exportations.

### Ce qu'il fallait retenir :

Signature de 3 conventions entre l'Algérie et l'Union Européenne

S.E l'Ambassadeur Mr Amar Belani explique pourquoi l'Algérie a voulu revoir son partenariat avec l'UE.

Une convention de financement de 10 millions d'euros pour développer les énergies renouvelables.

Le programme national de développement des énergies renouvelables en Algérie.

Réforme des finances publiques: l'Algérie et l'UE signent une convention.

## L'Algérie et l'UE se félicitent de l'intensité des interactions

Mercredi 15 mars 2017



L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont signé, lundi à Bruxelles, à l'occasion de la tenue de la 10ème session du Conseil d'association Algérie-UE, trois (3) conventions de financement et d'appui à la réforme des finances publiques, au développement des énergies renouvelables (ER) et à la mise à niveau des administrations et des institutions publiques algériennes, d'un montant totale de 40 millions d'euros.

Les 3 conventions ont été signées par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et par la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini. [La déclaration conjointe](#)

### **Appui à la réforme des Finances publiques**

Ce programme de 10 millions d'euros, vise à « améliorer les performances de la gestion des finances publiques » à travers un appui à la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation des finances publiques, adopté par l'Algérie en mars 2016, avance une source diplomatique.

« Les actions prioritaires prévues dans le cadre de ce programme vont permettre au ministère des Finances d'aller vers une gestion budgétaire efficace, permettant une meilleure maîtrise de la dépense, axée sur la qualité et les résultats », a-t-on expliqué.

Ce programme devrait également « renforcer l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget en donnant une plus grande visibilité de l'évolution du budget sur trois ans », selon la même source.

Il devrait, en outre, « renforcer les marges de manœuvre » dont le gouvernement peut bénéficier pour rendre compatibles les programmes de dépenses aux objectifs macro-économiques et aux capacités financières de l'Algérie.

Les actions prévues dans le cadre de ce programme vont toucher l'ensemble des directions du ministère des Finances, notamment la Direction générale du domaine national (DGDN) pour « favoriser le climat des affaires et la transparence », a-t-on ajouté.

## **Développement des énergies renouvelables**

Le programme d'appui au développement des énergies renouvelables (ER) et à la promotion de l'efficacité énergétique en Algérie, d'une valeur de 10 millions d'euros, a été signé également par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.

Ce programme a été adopté en 2016 au titre de l'instrument de politique européenne de voisinage (2014-2020), selon une source diplomatique qui a souligné que "l'idée de ce projet a émergé, ces deux dernières années, lors des différents échanges dans le cadre du dialogue Algérie-UE dans le domaine de l'énergie".

Le programme vise à soutenir les autorités nationales dans la révision et l'élaboration de dispositifs institutionnels, politiques et réglementaires favorables à la mise en œuvre des politiques énergétiques durables à travers le déploiement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Il vise également à contribuer à faciliter l'investissement privé (national et étranger) à moyen et à long terme dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, ainsi qu'à renforcer les capacités techniques et de gestion des institutions dans ce domaine.

## **Mise à niveau des administrations et des institutions publiques**

La convention d'appui à la mise à niveau des administrations et des institutions publiques algériennes, d'un montant de 20 millions d'euros, est signée également par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.

Ce programme ((P3A) vise à doter les administrations et les institutions publiques algériennes de l'expertise et des outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord. Il sera mise en œuvre pour une période de 48 mois à compter de la date de signature de sa convention de financement.

Le chef de la diplomatie algérienne a estimé que les rencontres entre l'Algérie et l'UE "ne doivent pas constituer un évènement annuel", annonçant, à l'occasion la visite prochaine en Algérie de la haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité.

"La haute représentante a indiqué qu'elle va effectuer les 8 et 9 avril prochain une nouvelle visite en Algérie", a-t-il précisé lors du point de presse, soulignant que "cet esprit de travail en commun, cet esprit de conjugaison des efforts va se traduire par beaucoup d'interaction dans les prochaines semaines et les prochains mois".

**Le ministre des Affaires étrangères s'est félicité, en outre, de la "convergence de vues" entre l'Algérie et l'UE sur un certain nombre de dossiers, relevant que les échanges entre les deux parties ont permis de "parcourir un vaste spectre de questions régionales et internationales", allant du Sahara occidental à la Syrie, en passant par la Libye, le Mali, l'espace sahélo-sahélien, le Soudan, la Somalie et la question palestinienne.**

De son côté, la chef de la diplomatie européenne a souligné que les relations bilatérales Algérie-UE ont été "particulièrement intenses" depuis le dernier Conseil d'Association tenu

en juin 2015, affirmant que le Conseil de ce lundi a été "concret et positif" et que "des décisions importantes" ont été prises lors de ce Conseil. [Le rapport annuel sur l'état des relations UE-Algérie](#)

"Nous avons décidé d'approfondir encore plus notre coopération stratégique, notre dialogue sur les défis communs que nous partageons et aussi nos réponses à ces défis", a-t-elle déclaré, assurant avoir "discuté longuement" avec Mr Lamamra du travail commun de l'Algérie et de l'UE dans le Sahel, au Mali, mais aussi en Libye et en Afrique, de la lutte contre le terrorisme et des autres domaines de coopération, notamment la coopération en matière de mobilité, de migration mais aussi de coopération sur l'énergie.

"Les avancées démocratiques et les principes de bonne gouvernance et de l'Etat de droit consacrés par la révision constitutionnelle de février 2016 sont à souligner", a-t-elle ajouté.

La chef de la diplomatie européenne a estimé, à ce titre, que l'Algérie et l'UE ont "fait des progrès" dans quasiment tous les domaines de coopération, tant bilatérale que régionale.

"C'est le signal d'un partenariat fort, substantiel, beaucoup plus affirmé que dans le passé, et cela est particulièrement important dans un moment où notre région fait face à des défis importants et la situation globale a besoin de coopération de plus en plus étroite entre voisins et partenaires", a-t-elle soutenu.

**La coopération entre l'Union européenne et l'Algérie, a-t-elle poursuivi, "va avoir une poussée significative sur des bases nouvelles".**

A l'occasion de la réunion à haut niveau du Conseil d'association UE-Algérie qui s'est tenu lundi à Bruxelles, l'UE et l'Algérie ont signé une série de projets pour un montant de 40 millions d'euros, afin d'aider l'Algérie à diversifier son économie et à améliorer le climat des affaires grâce à des mesures allant du développement des énergies renouvelables à la modernisation des finances publiques.

L'Algérie et l'UE ont également adopté formellement leurs "Priorités de Partenariat" agréées en décembre 2016 et définies au titre de la Politique européenne de voisinage (PEV) renouvelée. [Plus d'informations](#)

L'Algérie devient ainsi le premier pays d'Afrique du Nord à adopter des priorités de partenariat avec l'UE pour concentrer la coopération future sur des domaines d'intérêt commun déterminés conjointement.

[Visiter la page consacrée à la réunion](#)

## **S.E l'Ambassadeur Mr Amar Belani explique pourquoi l'Algérie a voulu revoir son partenariat avec l'UE**

16 Mar, 2017



**Le Conseil d'association marque un tournant dans les relations algéro-européennes. D. R.**

Dans un entretien au quotidien El-Watan, Mr Amar Belani, ambassadeur d'Algérie à Bruxelles et chef de mission auprès de l'Union européenne, a fait le point sur l'évolution des relations entre l'Algérie et l'Union européenne et dit pourquoi cette 10e session du Conseil d'association était importante.

Mr Amar Belani soutient d'emblée que ce Conseil d'association marque un tournant dans les relations algéro-européennes. «C'est la confirmation de la volonté politique et de l'engagement de l'Algérie et de l'UE d'imprimer un saut qualitatif à la relation bilatérale globale pour consacrer son caractère stratégique ; ensuite, la décision de multiplier la fréquence des contacts à un haut niveau pour approfondir notre dialogue politique et notre coopération sur les défis multiformes qui se posent dans notre région», dit-il. Le diplomate algérien évoque «la densification de la coopération qui s'est accompagnée de la conclusion de nombreux instruments et conventions qui pavent la voie de manière concrète à cette nouvelle dynamique que les deux parties ont l'ambition d'impulser dans le cadre de l'équilibre des intérêts».

L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles insiste sur l'idée que la refondation du partenariat algéro-européen était devenue nécessaire depuis l'adoption de la nouvelle politique de voisinage rénovée qui a été débarrassée des scories de l'ancienne approche européenne en direction du partenariat du Sud (paternaliste, verticale et euro-centriste). Que contient ce partenariat rénové ? «La nouvelle approche à laquelle nous avons activement participé est fondée sur la différenciation, l'appropriation et la définition conjointe des priorités, selon nos besoins et nos spécificités», insiste-t-il. Et d'ajouter : «Ce sont exactement les priorités de partenariat qui figurent dans le document que nous avons endossé à l'occasion de ce Conseil d'association. Il s'agit d'une coopération renforcée dont les axes et les pistes opérationnelles ont été définis d'un commun accord dans le cadre d'un partenariat d'égal à égal.»

Mr Belani indique que les cinq axes retenus s'articulent autour de : le dialogue politique, la gouvernance, l'État de droit et la promotion des droits fondamentaux ; la coopération, le développement socioéconomique inclusif, les échanges et l'accès au marché ; le partenariat sur l'énergie, le changement climatique, l'environnement et le développement

durable ; le dialogue stratégique ; la sécurité et la dimension humaine, les migrations et la mobilité.

L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles indique que l'Algérie est le premier pays dans la région de l'Afrique du Nord à conclure avec l'UE. S'agissant de l'évaluation de l'Accord d'association, il attire l'attention sur le fait que la demande réclamée par l'Algérie en 2015 partait du principe que les circonstances prévalant au moment de la signature de l'Accord d'association en 2005 avaient fondamentalement changé. Il fait remarquer que le bilan de la coopération, censé revêtir un caractère asymétrique à l'avantage de l'Algérie vu l'écart de développement, est toujours en faveur de l'UE (en 11 ans de mise en œuvre de l'AA, l'Algérie a importé pour plus de 250 milliards de dollars et a exporté vers l'Europe pour moins de 14 milliards de dollars en produits hors hydrocarbures). Le diplomate algérien signale également la faiblesse des investissements européens en Algérie, alors qu'ils sont censés compenser le manque à gagner du Trésor public en recettes douanières et aider à l'émergence d'un tissu productif national compétitif.

Pour lui, «cette démarche ne visait nullement à remettre en cause l'Accord d'association, bien au contraire». Il s'agissait surtout, mentionne-t-il, «de l'utiliser pleinement dans le sens d'une interprétation positive de ses dispositions permettant un rééquilibrage des liens de coopération, en droite ligne avec les dispositions de l'article 1 alinéa 2 de l'Accord d'association qui prévoit de développer les échanges et d'assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties».

Mr Amar Belani assure que «cet exercice d'évaluation a permis de poser, dans un climat empreint de sérénité et de compréhension mutuelle, un premier diagnostic sur les dysfonctionnements constatés de part et d'autre dans la mise en œuvre de l'Accord d'association». Il a également permis, poursuit-il, «d'identifier des pistes à même d'apporter des correctifs et de tracer des perspectives de coopération, étant entendu que l'effort conjoint de monitoring et d'accompagnement devra se poursuivre, eu égard au caractère dynamique du partenariat bilatéral et à l'évolution erratique du contexte économique mondial».

Le chef de la mission algérienne auprès de l'UE a fait savoir que «le gouvernement algérien, pour sa part, a pris des mesures urgentes et nécessaires visant la diversification de l'économie et la stimulation de sa compétitivité, la réduction de sa dépendance aux hydrocarbures, la rationalisation des dépenses publiques, une meilleure régulation du commerce extérieur et la préservation de l'équilibre budgétaire».

Cet effort, a-t-il assuré, «nous comptons le poursuivre et le consolider avec le soutien de nos partenaires économiques et commerciaux, au premier rang desquels figure bien entendu l'Union européenne en tant que partenaire structurel majeur et historique de l'Algérie, pour trouver ensemble les mécanismes susceptibles d'aboutir à un équilibre dans la coopération (...)». C'est, a soutenu Mr Amar Belani, «le sens du partenariat gagnant-gagnant que nous nous sommes engagés à asseoir sur la base de la réciprocité et l'équilibre des intérêts», précisant néanmoins qu'il demeure entendu qu'à chaque fois que les circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Algérie fera appel à nouveau à la compréhension de l'UE et à l'esprit de partenariat qui fondent les relations algéro-européennes.

Source : <http://www.algeriepatriotique.com/article/amar-belani-explique-pourquoi-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-voulu-revoir-son-partenariat-avec-l%E2%80%99ue>

## Une convention de financement de 10 millions d'euros pour développer les énergies renouvelables

Mercredi 15 mars 2017



L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont signé, lundi 13 mars à Bruxelles, une convention de financement par l'Union d'un programme d'appui au développement des énergies renouvelables et à la promotion de l'efficacité énergétique en Algérie d'une valeur de 10 millions d'euros.

La convention a été signée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, ainsi que par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn, à l'occasion de la 10ème session du Conseil d'association Algérie-UE.

Le programme a été adopté en 2016 au titre de l'instrument de politique européenne de voisinage (2014-2020), selon une source diplomatique qui a souligné que "l'idée de ce projet a émergé, ces deux dernières années, lors des différents échanges dans le cadre du dialogue Algérie-UE dans le domaine de l'énergie".

Le programme vise à soutenir les autorités nationales dans la révision et l'élaboration de dispositifs institutionnels, politiques et réglementaires favorables à la mise en œuvre des politiques énergétiques durables à travers le déploiement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Il vise également à contribuer à faciliter l'investissement privé (national et étranger) à moyen et à long terme dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, ainsi qu'à renforcer les capacités techniques et de gestion des institutions dans ce domaine. [Plus d'informations](#)

## **Le programme national de développement des énergies renouvelables en Algérie.**

Mardi 14 mars 2017



Le ministre de l'Énergie, Noureddine Boutarfa, a présenté lundi à Paris, lors du 15ème Forum mondial du développement durable, le programme national de développement des énergies renouvelables.

"Sous l'impulsion du président de la République son excellence le président Abdelaziz Bouteflika, les énergies renouvelables ont été hissées au rang de priorité nationale. Au vu de l'importance du gisement solaire de l'Algérie, de sa grande superficie, la transition énergétique nationale retenue est axée sur le développement des énergies renouvelables, notamment par la réalisation de centrales solaires photovoltaïques et de fermes éoliennes", a indiqué le ministre dans un discours prononcé devant les participants au forum.

Il a mis en valeur le lancement du programme national des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie qui a été adopté par le gouvernement en 2011 et mis à jour en 2015.

"Nous avons arrêté des objectifs ambitieux et prometteurs en matière d'énergies renouvelables et nous sommes déterminés à faire des vingt prochaines années l'ère du déploiement des énergies durables pour le pays", a-t-il expliqué, rappelant que le programme national "prévoit 47 à 51 TWh à l'horizon 2030/2040 représentant plus de 27% de mix énergétique dont plus de 9 TWh, soit une capacité totalisant 4.500 MWc devraient être installés d'ici 2020/2022".

Indiquant que le ce programme est "en cours de concrétisation", le ministre de l'Énergie a souligné que 22 centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 350 MWc ont été déjà réalisées dans le Sud et dans les Hauts Plateaux.

### **Les contraintes identifiées**



"Nous avons également, dans une phase initiale, réalisé une ferme éolienne de 10 MW et des petites centrales d'énergies renouvelables de différentes technologies qui nous permettront d'évaluer celles qui répondront le mieux aux contraintes climatiques et autres spécificités de la région", a-t-il ajouté, précisant que ces capacités en énergies renouvelables déjà installés "ont permis d'identifier les contraintes et les défis qui pourraient se dresser devant le développement des énergies renouvelables à grande échelle".

Le ministre a annoncé aux membres du Forum que l'Algérie compte lancer "incessamment" un appel à investisseurs pour la réalisation de centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 4.000 MWc.

"Nous comptons lancer incessamment un appel à investisseurs pour la réalisation de centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 4.000 MWc, capacité décomposée en 3 lots de 1.350 MWc et qui sera conditionnée par la réalisation d'investissements dans le domaine industriel", a-t-il précisé, soulignant que l'Algérie a toujours milité pour que la stratégie de mise en œuvre du programme national de développement des énergies renouvelables "repose sur deux composantes : l'une énergétique et l'autre industrielle".

"L'appel à investisseurs connaîtra une période d'ajustement et de consultations avec les différents investisseurs, énergéticiens et industriels", a-t-il ajouté, faisant constater que "nous serons attentifs aux questions et préoccupations des intervenants nationaux et internationaux en vue d'intégrer leurs apports dans la dynamique insufflée par notre action dans ce domaine".

### **Efficacité énergétique : une réduction de 9% de la consommation**

Par ailleurs, il a rappelé que le programme national de l'efficacité énergétique vise la réduction de 9% de la consommation globale d'énergie à l'horizon 2030 par "une amélioration des performances énergétiques des habitations et des villes, et ce, à travers l'isolation thermique de logements, l'introduction de lampes à basse consommation, l'installation de chauffe-eau solaires, le remplacement au niveau de l'éclairage public des lampes à mercure par des lampes à sodium, de même que la promotion des carburants propres à l'exemple du GPL/C et de GNC".

Dans cet objectif, il a ajouté qu'une autre orientation "d'importance" consiste à "hybrider" les centrales diesel des réseaux isolés du sud du pays, avec le recours à l'énergie solaire et à l'éolien.

"Ceci permet de réduire la consommation de fuel dans les centrales et des carburants utilisés pour son transport et par conséquent d'atténuer diverses émissions polluantes", a-t-il dit.

Sur le plan de la ressource humaine, le ministre a garanti que l'évaluation du secteur de l'énergie "a confirmé que les compétences et les capacités nationales, dans ce domaine, existent et que notre stratégie s'attèlera à les valoriser en leur garantissant un environnement adéquat pour leur épanouissement". [Plus d'informations](#)

## Réforme des finances publiques: l'Algérie et l'UE signent une convention

13/03/2017



**L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont signé, lundi à Bruxelles, une convention de financement par l'Union d'un programme d'appui à la réforme des finances publiques d'un montant de 10 millions d'euros.**

La convention a été signée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et par la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, à l'occasion de la 10ème session du Conseil d'association Algérie-UE.

Ce programme vise à "améliorer les performances de la gestion des finances publiques" à travers un appui à la mise en oeuvre du Plan stratégique de modernisation des finances publiques, adopté par l'Algérie en mars 2016, avance une source diplomatique.

"Les actions prioritaires prévues dans le cadre de ce programme vont permettre au ministère des Finances d'aller vers une gestion budgétaire efficace, permettant une meilleure maîtrise de la dépense, axée sur la qualité et les résultats", a-t-on expliqué.

Ce programme devrait également "renforcer l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget en donnant une plus grande visibilité de l'évolution du budget sur trois ans", selon la même source.

Il devrait, en outre, "renforcer les marges de manoeuvre" dont le gouvernement peut bénéficier pour rendre compatibles les programmes de dépenses aux objectifs macro-économiques et aux capacités financières de l'Algérie.

Les actions prévues dans le cadre de ce programme vont toucher l'ensemble des directions du ministère des Finances, notamment la Direction générale du domaine national (DGDN) pour favoriser le climat des affaires et la transparence.